



# Analyse politique du conflit environnemental

Eric Mollard

► **To cite this version:**

| Eric Mollard. Analyse politique du conflit environnemental. 2012. <ird-00763512>

**HAL Id: ird-00763512**

**<http://hal.ird.fr/ird-00763512>**

Submitted on 11 Dec 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Analyse politique du conflit environnemental

Eric Mollard<sup>1</sup>

*...avec l'impasse des Moines placée sous la surveillance étroite de Justine Putet qui observe sans répit derrière le coin du rideau soulevé de sa fenêtre, avec l'urinoir dont la construction sera prochainement entreprise, avec l'activité redoublée de Tafardel impatient de voir enfin sa boutonnière fleurir, avec l'ambition à longue échéance de Barthélémy Piéchut, la maladresse apostolique du curé Ponosse, et l'influence hautaine de Mme la baronne Alphonsine de Courtebiche (tous personnages dont l'action rayonnera peu à peu), nous avons les premiers éléments d'une agitation qui va naître d'une manière étrange, s'amplifier soudain en «scandales de Clochemerle», lesquels auront pour dénouement le drame. Gabriel Chevallier*

Toute terminologie cadre les perceptions et conforte les visions du monde<sup>2</sup>. Les sciences n'échappent pas aux définitions qui tronquent les méthodes et infléchissent les interprétations<sup>3</sup>. Le mot « conflit » illustre ce phénomène de « cadrage »<sup>4</sup>, cadrage par omission ici : la détection d'une dispute n'a pas lieu à son émergence mais à une phase avancée où les parties ont eu le temps de la « construire » ; de surcroît, l'observateur en prend connaissance après sa publicisation par la vox populi ou dans les médias (Merton et Nisbet 1961)<sup>5</sup>. Pour le conflit environnemental, deux conséquences en découlent. La première est que la construction et la médiatisation ne sont pas anodines dans la motivation et la dynamique de la revendication. La seconde est que le conflit implique la plupart du temps un tiers (une autorité au moins, souvent plusieurs) et même ce que l'on pourrait appeler un « quart » qu'une partie prend à témoin pour signaler sa bonne foi : riverains, groupe social ou opinion publique.

La définition du conflit environnemental ne peut se contenter de la seule incompatibilité d'intérêts ou de la confrontation de deux acteurs. Sont fréquentes les stratégies de type billard-à-trois-bandes où chaque partie se légitime au nom de grands principes, où les protagonistes tentent d'obtenir un gain rarement affiché et où normes et institutions sont contournées au bénéfice des uns et au dépens des autres (Crozier et Friedberg 1977 ; Lascoumes et Le Bourhis 1998). L'observateur est en présence d'acteurs hétérogènes, d'une pluralité de normes, d'institutions contournables, d'enjeux implicites et de discours souvent trompeurs en plus des intérêts et/ou de valeurs contradictoires (Tilly et Tarrow 2008). La méthodologie d'analyse doit identifier le hiatus entre, d'une part, la fiction construite sur des discours supposés fidèles aux valeurs, sur des acteurs supposés partageant les mêmes principes et sur des institutions supposées impartiales et opérationnelles et, d'autre part, la réalité des intérêts et des pouvoirs.

Outre des protagonistes qui dévoilent ce qui les arrange, la face obscure et non immédiatement accessible du conflit ajoute la difficulté des normes. Car si les discours

---

<sup>1</sup> IRD Institut de la Recherche pour le Développement, Montpellier, France. UMR GRED Gouvernance, Risque, Environnement, Développement. Eric.Mollard@ird.fr

<sup>2</sup> « La définition althusserienne de l'idéologie [ce qui vaut aussi pour un paradigme, un récit, une vision du monde, etc.] a le tort de prendre les apparences pour la réalité, c'est-à-dire de prendre ce que les idéologies prétendent être ou voudraient être, – «un système possédant sa logique et sa rigueur propre» –, pour un caractère définitionnel adéquat » (Angenot 2002).

<sup>3</sup> En anthropologie : François Sigaut (2012).

<sup>4</sup> Sur la notion de cadrage, voir : Mathieu 2002 ; Gray 2003 ; Dewulf et alii 2005

<sup>5</sup> Cité dans Mayer et Laforest 1990.

rassemblent les groupes, alimentent la guerre et occultent l'inavouable, l'enjeu final revient aux mots ou, plus précisément, aux normes en mesure de justifier une domination. La différence entre les discours du premier cercle des apparences et les normes du troisième cercle (le deuxième cercle est celui des intérêts et des pouvoirs) est que le premier suggère d'emporter la conviction sur la partie adverse quand le dernier cercle, par des montées en généralité inattaquables, envisage la domination pure et simple.

Guerre des mots, guerre des pouvoirs et guerre des normes construisent le conflit. Pour identifier ses mécanismes, une étape indispensable est de débusquer le non-dit avec l'avantage que le conflit se prête à la déconstruction car les discours, les acteurs et les normes sont construits par opposition. La première partie de cet article délimite le contour des fonctions que tient le discours, ce qui permet, dans la deuxième, d'examiner les raisons qui poussent les observateurs à étudier les conflits. La partie suivante développe trois principes d'analyse pour positionner le discours dans le jeu des acteurs. Notre hypothèse est que la parole dans un conflit est moins de révéler que de convaincre (un groupe, un tiers ou les deux). En corolaire, il ne s'agit pas de juger une situation ou de plaider une cause, ce qui relève de la mesure administrative ou du tribunal, mais de théoriser une interaction sociale. L'interaction formatée par la syntaxe discursive et sociale renvoie finalement à la marge de manœuvre des acteurs<sup>6</sup>, aux registres de légitimation et aux modes de régulation dans une société.

### 1. Dit, dicible, discours dans le conflit

L'analyse d'une négociation ou d'un conflit est trompeuse si elle s'appuie exclusivement sur les discours et les minutes de réunions<sup>7</sup>. Le discours fait partie de la réalité par le dit lui-même, par sa perception et par l'adhésion qu'il provoque. En revanche, il convient de ne pas l'ériger en témoin impartial d'une vérité quand la réalité des pratiques individuelles ou collectives le dément. En d'autres termes, le non-dit doit être sondé afin d'approcher les objectifs poursuivis par un acteur individuel ou un groupe.

Face aux discours expurgés destinés à emporter l'adhésion du plus grand nombre, il est fréquent que l'observateur prenne partie : pour le plus proche ou bien pour le plus faible et le plus mal traité alors que le puissant endosse l'habit du coupable. L'analyste prétend alors à la rigueur scientifique en reproduisant des citations indiscutablement vraies car proférées. Sa partialité apparaît pourtant par la mobilisation des seuls arguments à décharge sans donner la parole à l'adversaire. Plus délicate est la situation où l'adversaire ne prend pas la peine de répondre quand on lui donnerait la parole ; il peut même se trouver dans l'incapacité de rétorquer. Cette posture est classique pour une administration contrainte par le droit positif, par le devoir de réserve du fonctionnaire et par sa dépendance du politique<sup>8</sup>. L'arrogance issue de la magnification de l'intérêt public peut aussi conduire le fonctionnaire à déconsidérer le registre émotionnel sans qu'il en perçoive la puissance.

A l'image des discours, les lois et les institutions construisent la fiction d'un monde dans lequel on se plaît à croire à l'opérationnalité institutionnelle. Pourtant, les normes voilent de manière analogue les stratégies de pouvoir. La fiction républicaine d'institutions gardiennes

---

<sup>6</sup> L'intentionnalité des acteurs est discutée par Hibou (2011) et la légitimité dans le développement par Mollard (2011).

<sup>7</sup> Notre objectif étant d'insister sur les jeux d'acteurs les moins apparents, nous n'évoquons pas ici la vaste littérature concernant les marqueurs langagiers du discours et leur suivi dans l'évolution des conflits (Del Corso 2010) ni le ressenti des acteurs (Guineberteau 2010) ni les nombreuses classifications de conflits.

<sup>8</sup> Sur l'impossibilité de parler, voir : Memmi, 1999.

de l'ordre social est sans doute plus prononcée dans les pays d'Etat de droit. Mais dans ce cas aussi, juristes et politistes reconnaissent l'exigence de souplesse dans l'application de la loi pour des raisons d'ordre public et de cohésion sociale (Worms 1966). Considérer les normes et les institutions comme un cadre intangible obère la possibilité d'analyser les coalitions qui contournent le droit<sup>9</sup>. Aussi les municipalités, les groupes ethniques ou les corporations organisées s'associent-ils aux élus fédéraux et aux administrations qui contrôlent les dispositifs légaux (Lascoumes et Le Bourhis op.cit.). Sans de tels détournements, le secteur de l'environnement ne serait qu'un souvenir du passé si sa protection légale était acquise.

De la même manière, l'exploration des archives et de toute histoire écrite ou orale est incomplète faute d'identifier les rapports de force, les pratiques et les intérêts particuliers. L'archive retranscrit le discours public, c'est-à-dire ce que peut dire un locuteur et, souvent, ce qu'on attend de lui. L'archive ne fait pas référence à une pratique sociale et a fortiori à l'indicible (Talpin 2002). Qui a un jour entendu en public une affirmation du genre : « je suis plus fort que toi ; j'ai tel intérêt particulier ; etc. » alors que ces vérités de cour de récréation sont les moteurs des conflits ?

Afin de ramener le discours à un construit social, nous l'examinons dans ce paragraphe selon trois points de vue. Le premier concerne la place à lui réserver dans une méthodologie politique en opposition à l'analyse courante qui les considère comme un matériau digne de confiance. La subjectivité du locuteur est parfois valorisée (Murillo 2002) alors qu'elle ne permet pas d'accéder à autre chose qu'une opinion personnelle ; parfois cette subjectivité ne permet pas de décider s'il s'agit d'une opinion personnelle ou l'écho d'une rumeur. La réhabilitation des savoirs individuels pose problème aussi quand leur décontextualisation, par exemple l'oubli des structures de domination qui les ont façonnés, ne permet aucune analyse sociale. Autrement dit, l'analyse politique n'est pas instantanée car elle doit valider le discours, le relativiser et même en nier le sens brut et sa fonction de vecteur immédiatement appréhendable.

Le point de vue déconstructiviste doit se prémunir, à l'inverse, de l'interprétation trop subjective. Il doit répondre à la question : comment déconstruire un discours sans exacerber la subjectivité de l'observateur ? La construction de la preuve repose classiquement sur les techniques de mise en perspective et de recoupement : approche historique ; analyse des pratiques sociales, telles les mobilisations sociales, et techniques ; analyse comparée des conflits similaires. Toutefois, la seule analyse des pratiques techniques suppose d'abord de donner un sens aux pratiques (par exemple les pratiques agricoles dans le cadre de l'exploitation agricole où elles trouvent leur cohérence –Milleville 2007) et ensuite de déconstruire les expertises (en économie : Théret 2005 ; Roy et Damart 2002 ; en sciences du développement : Forsyth 2003). Autrement dit, l'analyse d'un conflit exige un élargissement substantiel pour vérifier les cohérences. Il ne s'agit pas seulement d'inclure la dimension politique du jeu d'acteurs, mais d'opérer un basculement empirique et théorique en mesure de déconstruire un discours particulier pour l'inclure dans une analyse biopolitique des pouvoirs (Foucault 2004).

Le deuxième point de vue sur les discours interroge l'historicité de l'intérêt porté au conflit. Aussi avons-nous souligné dans l'introduction le rôle inédit joué par l'opinion publique. Acteur absent de la table de négociation, l'opinion publique est le témoin permanent des

---

<sup>9</sup> L'approche de l'*Advocacy Coalition Framework* est une bonne base départ à condition de ne pas donner trop d'importance à la nécessité d'une représentation sociale et à des valeurs communes (Sabatier and Jenkins-Smith 1993)

principes à base d'émotion, de justice sociale, d'intérêt public, de droit positif ou d'arguments d'autorité.

Dans les pays du sud, l'opinion publique est peu prise en compte par le politique et l'opinion occidentale y joue un rôle plus substantiel<sup>10</sup>. Qu'elle soit nationale ou internationale, l'opinion publique est devenue un *driver* par le pouvoir qu'elle manifeste sous tous les régimes (Chevallier 2003). Si elle a toujours existé, tel le peuple de Paris dont le roi de France se méfiait alors que l'opinion nationale lui était indifférente, son pouvoir, d'épisodique et local, est devenu omniprésent comme le souligne l'expression de démocratie d'opinion, voire celle de dictature de l'opinion.

Dans un conflit, l'opinion publique exerce son influence à plusieurs titres. D'abord, elle est le témoin permanent de la légitimité des acteurs qui, s'ils en appellent au droit positif ou à l'émotion, s'adressent moins aux autres acteurs qu'à la population en général, au public, à la société civile, aux profanes, etc. Ce type de publicisation dans les forums ou les médias force les acteurs à adopter une posture acceptable sans que les discours, retoqués de manière cosmétique, modifient les rapports de force. Ensuite, l'opinion publique est la cause de la multiplication des négociations participatives du fait de l'impossibilité pour l'administration, désormais, de prendre une décision de manière unilatérale. En effet, les différents segments de la société se liguent aussitôt contre l'administration. L'unité de la société se fait facilement autour du non jusqu'à ce que les clivages réapparaissent au moment de proposer des options. Plus généralement, la participation s'est imposée dans les pays occidentaux au moment où le politique ne pouvait plus maintenir une posture autoritaire face à la montée en puissance des associations et à la crise de la représentation politique. L'analyse des conflits, des jeux d'acteurs et des gouvernances n'est pas seulement l'effet de l'essoufflement des théories structuralistes, de l'accroissement du nombre de conflits ou de la multiplication des problèmes environnementaux, mais aussi de l'épuisement du dirigisme et de l'émergence des contre-pouvoirs médiatiques et associatifs devenus les porte-parole de l'opinion publique. Enfin, des lois dont la réactivité est désormais soumise à l'émotion populaire sont, face au pluralisme des valeurs, propices à l'émergence de conflits d'autant plus que faire entendre sa voix ou faire connaître son ressenti est devenu légitime.

Certains auteurs distinguent l'influence de l'opinion publique des « légitimités » (au sens de Béatrice Hibou 2011) ou dispositifs dont disposent les dirigeants d'un pays autoritaire pour se concilier les segments de population. La Chine contemporaine pourrait ainsi être moins dépendante de l'opinion publique que proactive dans ses dispositifs populistes. Aussi n'aurait-elle finalement pris en compte l'environnement et la participation sociale (Chuang et al 2010) que selon un processus de légitimité comparée par lequel la population n'aurait pas compris l'impasse de ses dirigeants quand les démocraties sont sensibles à ces enjeux. Quel que soit le régime, l'opinion publique est devenue le moteur incontournable des discours et des programmes produits par les dirigeants qui suivent ou anticipent ses attentes. Les valeurs apolitiques (Ferguson 1990 ; Jasanoff 2012) comme la participation sociale, le développement durable, la lutte contre la pauvreté ou la gestion intégrée des ressources non seulement facilitent l'alliance des organisations internationales, des élus, des experts et des administrations et créent des légitimités croisées, mais aussi leur apolitisme est en harmonie avec les attentes de l'opinion occidentale. Au final, le « droit naturel », non pas au sens de la théorie juridique, mais au sens des attentes « naturelles » de la population, fonde les rhétoriques internationales et les discours nationaux.

---

<sup>10</sup> Phénomène confirmé par des entretiens conduits par l'auteur au Ministère de l'environnement au Mexique.

Le troisième point de vue sur la place des discours dans un jeu d'acteurs concerne la conception du discours comme prélude nécessaire à l'action. Dans cette veine, Boltanski et Thévenot (1991) classent tout argumentaire issu d'une controverse en un nombre fini de registres de justification. Bien sûr, aucune action individuelle ou collective n'existe sans réflexion, mais je défends l'idée que le discours reflète imparfaitement la réflexion. En effet le postulat de nécessité pour l'action n'est pas aussi général qu'il le paraît. Aussi affirmer que le discours est le prélude à l'action n'est-il que partiellement vérifié. Prenons l'exemple d'un conflit d'intérêt suite à la création d'un aménagement public ou dans le cadre de l'hostilité entre deux communautés. Avant tout discours formaté, la réaction immédiate est l'injustice ressentie et le sentiment d'une juste réparation. La partie lésée construit un discours qui justifie son action, mais si le discours anticipe l'action, il n'en est pas l'origine : le discours fait le lien a posteriori entre une action injuste et la réaction collective. Pour autant, il reste une construction sociale qui occulte plus qu'il ne révèle l'intérêt et le pouvoir du locuteur.

Il en résulte que, dans une méthodologie, les discours sont nécessaires et insuffisants : nécessaires pour structurer le canevas du conflit et identifier les arguments qui rassemblent un groupe et lui donnent une légitimité ; insuffisants car ils déforment la réalité. Classifier les arguments sans analyser les non-dits et les intérêts minimise la détermination politique. Or, l'analyse politique est déterminante dans la production des discours et elle-seule matérialise les fictions et les apparences.

Dans ce chapitre, nous proposons trois principes méthodologiques qui facilitent l'identification des apparences et la lecture des pouvoirs. D'abord nous évoquons la notion de « concept liquide » pour signifier que les objets dans un conflit : acteurs, groupes, pouvoirs, processus, institutions, communautés, pouvoirs, etc. ne sont pas donnés à l'avance alors que l'observation d'un conflit qui est nécessairement à un stade avancé suggère le contraire. Les catégories : acteurs, groupes, etc. non seulement sont des constructions intellectuelles de chercheurs et sociales des protagonistes, mais aussi elles se construisent dans le mouvement du conflit et par l'apprentissage. Par exemple, le conflit révèle les pouvoirs impensés des organigrammes officiels qui stipulent la domination apicale des autorités publiques. Aussi un seul propriétaire de puits, dont l'usage est difficile à contrôler par une autorité, détient-il le pouvoir de bloquer la gestion collective de l'eau souterraine. Le *free rider* fait régulièrement échoué tout règlement, fut-il participatif, quand il est seul à bénéficier des efforts communs.

Pour déconstruire les discours et reconstruire le conflit sur l'hypothèse des lignes structurales d'intérêts et de pouvoirs, le deuxième principe méthodologique repose sur l'importance à accorder au groupe social. Tout discours et tout pouvoir passent par la construction d'une double communauté d'intérêts : intérêt partagé de se défendre et intérêt à se regrouper pour renforcer son pouvoir. Echange d'information et construction d'identité sont mobilisés<sup>11</sup>. Le discours construit le groupe et l'identité construit le discours. L'analyse du groupe et de ses intérêts conduit l'observateur à saisir non seulement sa diversité, mais aussi le non-dit des discours formatés.

Le troisième principe, déjà mentionné avec l'approche biopolitique, consiste à appliquer l'analyse à tous les protagonistes ainsi qu'à élargir la perspective méthodologique pour limiter

---

<sup>11</sup> Le conflit est une variante de l'action dans l'espace public à propos duquel François et Neveu écrivent (1999) : « L'Espace public n'a jamais été un simple lieu de confrontation de discours contradictoires et de débat rationnel. Il fonctionne comme un espace d'offres identitaires, d'affichages d'identités collectives ».

les subjectivités de la déconstruction. Mais avant d'aborder ces trois principes, nous tentons de préciser l'intérêt d'étudier les conflits.

## 2. Dit et non-dit dans l'analyse des conflits

Deux grandes raisons amènent à étudier les conflits :

- Des buts théoriques pour comprendre une société avec ses tensions, modes de régulation, vulnérabilité sociale, processus officiels et officieux pour garantir l'ordre public, processus de légitimation, construction de groupe et rapports entre l'élite et la société civile au sens de Claude Lefort (1981). Deux volets peuvent être identifiés dans cette mouvance : le terreau des conflits et l'ethnologie de leur mécanique ;
- Des buts pratiques de prévention et de résolution de conflit (Rinaudo et Garin 2006).

En fait, le conflit apparaît tel un paradoxe dans la science : pour certains observateurs, l'objet va de soi et pour d'autres, au contraire, il est « évanescent ». S'il est évident, la justification n'est pas nécessaire : ne s'agit-il pas d'un dysfonctionnement qui mérite correction ? Quant à son côté évanescent, il renvoie à la question : n'existe-t-il pas une avancée possible dans un sujet délaissé ou complexe que ma discipline pourrait réaliser ? Les deux points de vue partagent le défaut de ne pas exiger de justification et le conflit manque d'un statut épistémologique. Nous analysons l'ambiguïté des postures disciplinaires pour conclure sur la nécessité de considérer le conflit comme un fait social total, c'est-à-dire sur la nécessité d'une transdisciplinarité qui articule le conflit au régime politique conformément à l'idée que conflit et gouvernance s'éclairent mutuellement.

La distinction des objectifs pratiques et théoriques n'est pas tranchée, moins par leur supposée complémentarité (la science débouche sur des applications ; les usages posent des questions à la science) que par la confusion entretenue. Les praticiens veulent des diagnostics rapides, lesquels soulèvent des questions qui exigeraient un approfondissement substantiel. Quant à la recherche fondamentale, les justifications données aux décideurs sont insuffisantes et le chercheur n'hésite plus aujourd'hui à nouer une alliance avec le praticien : l'un apporte la légitimité de la demande sociale et l'autre le prestige scientifique. Pourtant, si le rapprochement a conduit les laboratoires à sortir de leur tour d'ivoire, l'intérêt partagé d'une alliance n'est nullement le gage d'une plus grande efficacité. C'est même le contraire qui se passe quand la coalition produit des légitimations croisées, rigidifie des dispositifs pérennisés de recherche-action, s'engage dans une logique de sophistication des outils et de spécialisation des chercheurs (Mollard 2010) et conduit le praticien à promouvoir les dispositifs exploratoires sous la pression des usagers<sup>12</sup>.

Du côté de la recherche, les conflits sont un objet d'études déjà ancien. Les analyses conduites sur la lutte des classes (Rubington et Weinberg 1989) dominent dans les années 1970. Mayer et Laforest (1990) les résumant ainsi : « Le modèle du conflit s'oppose à l'ordre de la société parce que ce dernier apparaît comme une stratégie de la classe dominante, une réification des valeurs et des motivations, et une rationalisation du mécanisme de contrôle social ». Coser (1957) a précocement souligné la fonction positive du conflit dans l'établissement de l'unité et de la cohésion. Reprenant les avancées de l'école de Manchester des années 1950, la socioanthropologie et les *development studies* ont abordé les conflits communautaires dans les années 1980. Mais c'est à partir des années 1990 que les analyses de conflit se multiplient avec la crise des ressources renouvelables : eau, forêt, biodiversité, etc. Parallèlement, les

---

<sup>12</sup> Ces nouvelles légitimités et les rhétoriques qui en découlent ont pour origine les organisations internationales, les ONG et les agences nationales de développement qui recherchent désespérément de nouvelles idées pour combler les insuffisances des précédentes (Obama 2010 ; Cnuccd 2010).

enjeux transfrontaliers et la gouvernance mondiale (régime sans gouvernement) inspirent les travaux sur la sécurité et la coopération interétatique. Malgré cette profusion, la recherche fondamentale a rarement produit une justification autre que celle de l'intérêt d'approfondir la connaissance des mécanismes de société<sup>13</sup>.

La justification déficiente du conflit n'est pas analogue selon que les disciplines disposent ou non d'un cadre théorique. Pour les premières, la préoccupation est de confirmer ou d'approfondir une théorie, telle la lutte des classes ou celle de Hirshman en économie (voir plus loin). La sociologie de l'environnement d'inspiration marxiste en fait partie, mais alors qu'elle inclut la théorie politique, elle reste isolée (Mol et Spaargaren 2000). Pour les disciplines plus empiriques, la justification du conflit relève soit de l'évidence/évanescence, soit de l'ambivalence entre science et applications qui tend à éviter une explication détaillée.

Aussi, que l'analyse contemporaine autour des jeux d'acteurs soit une réaction à l'hégémonie structuraliste antérieure, au recadrage néolibéral ou bien à un effet « démocratie d'opinion », force est de noter combien l'empirisme a fait son retour sans avoir fait décoller la pauvreté théorique. Celle-ci pourrait être comblée par les compléments apportés par la sociologie politique et les *sciences and technology studies* (Jasanoff 2012) qui fournissent des outils conceptuels de plus en plus utilisés dans les disciplines sociales. De son côté, la *political ecology* qui a réuni écologie culturelle et sciences politiques invoque l'esprit méthodologique des philosophes européens (Jürgen Habermas, Ulrich Beck, *French Theory*<sup>14</sup>), mais ses lignes théoriques restent réduites<sup>15</sup>. Seuls des pionniers tels Tim Forsyth et Gilbert Rist (ce dernier dans les *Development Studies*) ont proposé des perspectives qui redonnent un sens global au développement et un sens politique au local. Les conflits n'ont cependant pas fait l'objet d'une approche théorique dans ces courants.

Faute de justifications théoriques et face à la demande de solutions pratiques, les chercheurs promettent des outils concrets. Pour l'heure, ils préconisent des principes (information et consultation dans la version soft, démocratie et état de droit pour les utopistes, voire un clientélisme réinterprété comme on peut l'entendre dans les laboratoires). Mais la prudence est de rigueur du fait de la conscience des limites de l'action publique et de l'instrumentalisation politique des conflits. Plus que les courants d'anthropologie politique, d'histoire des mœurs ou de la géographie anglo-saxonne (composante de la *political ecology*), la socioanthropologie a incarné cette position à la fois critique et engagée. La discipline veut servir les dispositifs de développement auxquels elle sert de caution, en particulier pour les ONG où les maîtres mots sont dialogue, information, empathie et concertation. Mais en même temps la discipline insiste sur les pouvoirs, les intérêts, les discours légitimants et l'absence de sanctions pour les contrevenants à la norme, voire adresse des critiques aux rapports d'expertise, *tool box* et autres guides pour les praticiens et les médiateurs sur la base de programmes anhistoriques et apolitiques<sup>16</sup>. Malgré les précautions et les principes enseignés,

---

<sup>13</sup> Nous n'analysons pas ici le conflit dans ses conséquences sur le changement social.

<sup>14</sup> Que François Cusset (2003) résume de manière saisissante : « La « réalité »... est une construction idéologique destinée à masquer les rapports de pouvoir ».

<sup>15</sup> Voir les avancées sur les discours, les pouvoirs et les conflits dans Gautier et Benjaminsen 2012. Pour ces auteurs, la *Political Ecology* s'oppose aux hypothèses néolibérales et au néomalthusianisme.

<sup>16</sup> Les deux derniers termes sont les mêmes que Mills (2006/1968) utilise pour caractériser le problème social aux États-Unis. Il y ajoute : a-théorique, descriptif et empirique pour stigmatiser l'incapacité à dépasser le niveau individuel des problèmes (psychologisme) et aborder celui des structures sociales.



les rapports d'expertise s'inscrivent dans la narration dominante faite de bonne foi, de bonne volonté et de bonne gouvernance<sup>17</sup>.

Pour de nombreux économistes, tout est matière à conflit dès lors que les ressources sont rares<sup>18</sup>. La formation des prix devient un moyen pour apaiser les tensions, comme si la guerre était perpétuelle avant l'existence des marchés et comme s'il n'y avait plus de guerre depuis la naissance du capitalisme. Peut-être que les mécanismes de formation des prix jouent un rôle, mais il est probable que le régime politique et bien d'autres éléments sociaux jouent un rôle plus important. En fait, il est impossible pour le moment d'évaluer la part des contextes dans la réduction des conflits, pas plus qu'il n'est possible d'identifier les processus en jeu (Montginoul et al 2000).

C'est pourtant ce point de vue qui avait conduit Arthur Pigou et Ronald Coase (1960) à concevoir des dispositifs de réduction des conflits. Pour le premier, une taxe sur la pollution alimenterait une bourse de subventions dirigées vers les pollués. Le second préconisait le marchandage de droits à polluer entre pollueurs et pollués. Dans les deux cas, les auteurs considèrent que la pollution génère un conflit et que la solution économique est gagnante pour tous, collectivité incluse. En fait, tout conflit n'est pas seulement la confrontation de deux protagonistes. Dans le cas des pollutions diffuses, l'origine des polluants exige le recours d'un tiers, l'expert, dont les connaissances cadrent le possible et dont les incertitudes facilitent son instrumentalisation (van Asselt et alii 2010; Heazle 2010). De plus, la pollution est récemment devenue un sujet de société et ce, dans les régimes sensibles à l'opinion publique. André Torre et Armelle Caron (2005) non seulement montrent que ces schémas ne fonctionnent pas, mais aussi ils soulignent l'avantage qu'ont les protagonistes à opter pour le conflit plutôt que pour la conciliation.

Albert Hirschman (1995) introduit le politique dans l'économie en réduisant les options possibles à trois : *loyalty*, *exit* ou *voice*, autrement dit : je me tais, je m'en vais ou je m'exprime et combats. Qu'est-ce qui pousse les mécontents à choisir une option plutôt qu'une autre ? Pour l'économiste, chaque option est coûteuse et une raison du choix est le rapport des coûts et avantages. Ainsi résumé, le raisonnement économique met en évidence des motivations variées, telles le prix à payer pour rendre l'engagement crédible face à la partie adverse (Torre et Caron op.cit.) ou encore l'impossible prise de parole si le choix initial est la défection. La même classification sur les coûts permet au protagoniste de choisir entre les voies du tribunal, de la médiatisation, de la mobilisation collective, de la violence ou encore une voie plus symbolique. Mais la variété du réel conduit à envisager des stratégies d'acteurs moins « rationnelles » en termes économiques et plus logiques en termes sociaux, telles le recours à la justice pour se faire entendre et publiciser son cas, ou encore les fréquentes manœuvres (distorsions du marché) et l'asymétrie politique des acteurs.

Par les nombreuses possibilités structurelles et contingentes données aux protagonistes, la réalité du conflit est extrêmement variée. L'intérêt que l'économie porte au conflit apparaît soit comme une dérive vers l'économisme, soit comme la volonté de faire réfléchir sa discipline. Des économistes vont plus loin en réfutant la généralité du choix rationnel basé sur le calcul économique comme John Elster (cité dans Guénard et Landemore 2008) qui introduit la justice comme argument servant de nouvelle couverture aux passions et aux intérêts, comme il a pu le montrer dans les négociations salariales ou le jugement des crimes de guerre.

---

<sup>17</sup> Il faudrait un jour évaluer en quoi de tels guides pratiques ont contribué à résoudre un conflit. Plus grave est l'ingérence du praticien qui rallume un conflit par la caution qu'il apporte à une partie.

<sup>18</sup> La narration actuelle est à cet égard opportune car rareté et crise en sont les piliers.

Aussi normatif que soit le calcul des coûts dans le *rational choice*, l'ampleur des thèmes étudiés par l'économie permet d'identifier des processus essentiels. Sans être plus efficace dans le *conflict-solving*, l'économie souligne les stratégies visibles (Hirschman 1995) et les discours cachés (Elster 2008). Malgré ses efforts, elle aura besoin des autres disciplines pour cesser de buter inlassablement sur les situations dans lesquelles interviennent des valeurs incommensurables ou la manœuvre politique. Le marché comme outil de *conflict-solving* peut apparaître comme une justification du libéralisme ou encore comme une tentative pour intégrer les faits sociaux qui échappent au domaine économique. Le déni d'échange et de débat interdisciplinaire empêche d'accéder aux moyens d'étudier la nature organisationnelle, culturelle, idéologique et sociale des conflits. Les sciences politiques et la sociologie semblent mieux armées, mais les débats sont animés entre ceux qui minimisent la protestation (Neveu 2004) et les spécialistes du conflit.

Aussi Georg Simmel (2003) propose-t-il que le conflit ne soit pas l'étape ultime d'une dégradation du lien social, mais une modalité permanente de coordination et d'apprentissage. Maffesoli (2001) traduit ce point de vue par l'hypothèse du « sentiment partagé » qui « oblige à repenser le rôle du tiers ». Même si ces auteurs évoquent ici plus le rôle du contexte que la mécanique du conflit, Maffesoli et Simmel rappellent la nécessité de rapprocher les termes opposés de dissension et de coopération. Sur le plan politique, le point de vue de Simmel fait écho à la conception du conflit inhérent à la démocratie, ce que Chantal Mouffe (2010) nomme une démocratie agonistique. Il ne s'agit pas d'affirmer que le conflit est la base de la démocratie, car il traverse tous les régimes, mais d'en faire un élément constitutif de la démocratie. On dépasse ici la conception des démocraties qui seraient le terreau des conflits ou qui seraient en mesure de les résoudre car les régimes autoritaires disposent aussi de moyens pour y faire face. La dimension démocratique du conflit tient à l'existence de contre-pouvoirs qui régulent en permanence l'exercice de l'autorité. Les contre-pouvoirs ne sont pas simplement inscrits dans le droit et les institutions, ils exercent une pression permanente (par le boycott, la grève, la résistance civile ou la rébellion) sur les dirigeants. L'autorité peut passer outre la voix populaire, mais, d'une part, elle accumulerait contre elle du ressentiment qui nourrit l'opposition et, d'autre part, elle courrait le risque de la violence légitime par une population nourrie de valeurs démocratiques. Le conflit est à la fois l'arme de la démocratie et le moyen pour les partis, opposition et majorité, de son apprentissage. Aussi insignifiant qu'il puisse être, tout conflit est porteur de démocratie dans la mesure où toute voix dissidente interpelle l'autorité et porte le germe d'un contre-pouvoir.

Ce pont jeté vers le régime politique souligne que le conflit ne revêt pas les mêmes modalités et n'éclate pas partout avec la même intensité. Chaque société dispose de mille moyens pour prévenir et pour apaiser un conflit. L'identification de ces moyens prélude à l'identification des conditions de la paix sociale, y compris les formes de légitimation dans les régimes totalitaires et démocratiques (Lefort op.cit.). Outre la toile de fond du marché et du régime politique, ces moyens embrassent la gamme du comportement politique, moral, juridique et religieux depuis les dispositifs légaux et visibles jusqu'à l'illégalité en passant par l'officieux qui reste invisible aux yeux de la population : lobbying<sup>19</sup>, clientélisme, coercition, violence symbolique, cooptation, etc. Les actions publiques, en particulier les programmes de développement, temporisent ou apaisent les tensions locales. La politique et le politique, l'administration et la justice, l'officiel et le moins officiel, le don et le contre-don et même la religion et les institutions jouent sur les conflits, voire auraient été créés pour pacifier les

---

<sup>19</sup> Darbon (1996) montre la capture des administrations locales par les lobbys de la chasse.

sociétés (Girard 1972). Ou bien, conformément à la perspective darwinienne, les sociétés ayant résolu leur cohésion par ce mix d'outils sont celles qui ont survécu.

Les moyens de contrôle d'un conflit et de son extension changent aussi avec les époques. L'omniprésence contemporaine de l'opinion publique empêche les gouvernants d'offrir aux parties en conflit des ressources publiques telles que barrages ou droits fonciers alors que, auparavant, l'eau d'irrigation et la terre ont largement contribué à apaiser les tensions. Autant que le capitalisme ou l'autoritarisme ou encore les enjeux électoraux, l'impératif de la cohésion sociale a amené les gouvernements à l'exploitation déréglée des ressources nationales. Aujourd'hui, la résolution des conflits, mais aussi leur usage politique passe non seulement par le clientélisme et la cooptation des leaders sociaux, mais aussi par des stratégies de dialogue, de contrôle de l'information statistique, de la division de l'adversaire, de son isolement et du laisser-dire jusqu'à ce que le recours à la violence déconsidère une partie (Forline et alii 2010).

A sa manière, le conflit éclaire le lien entre une société et un régime politique. Mais le lien reste à décrypter et les processus en jeu sont plus à identifier selon une méthode politique que sur des classifications et des comptages. Le comportement des acteurs rend obscurs les facteurs significatifs. Privilégier des critères formels occulte plus que ne dévoile la nature d'un conflit. Décréter qu'un conflit est d'intérêt, d'autorités, de valeurs, de représentations, d'idéologie ou de pouvoir est artificiel tant qu'on n'a pas identifié les enjeux initiaux et leur évolution.

Il faudrait dégager au cas par cas les lignes directrices de chaque conflit, c'est-à-dire autant en son sein qu'en rapport au contexte. Mais déjà, administration et élu ne cessent de minimiser la dissension pour souligner leur maîtrise de la situation sociale. Compter les conflits pose donc deux types de problèmes : politiques et méthodologiques, le second n'étant pas le moindre. Que signifierait un comptage de conflits dont l'échelle va du voisinage à la région ? Leur intensité, leur échelle, leur enjeu, leur dangerosité, etc. sont essentiels pour l'élu, mais un classement sur des critères de forme n'éclaire pas leur nature. Seule la reconstruction structurale est envisageable (Vargas et alii 2012). En termes pratiques, il conviendrait de promouvoir les solutions qui ne se fassent pas au détriment de l'intérêt public et des institutions au moyen, par exemple, de la transparence des actions. D'ailleurs, les outils de résolution de conflit sont nombreux et on peut s'étonner qu'un conflit finisse par éclater. Quelque chose d'inédit ou de puissant est donc à l'œuvre. Il faut le découvrir et il est possible que ce soit un choix assumé parmi d'autres options par certains protagonistes.

Le conflit est politique par l'implication des agents publics, par les enchaînements peu visibles et par des pouvoirs qui ne sont pas inscrits dans les organigrammes officiels. Si en effet il ne ressortit pas des sciences de gestion il reste un objet mal identifié. Fenêtre sur les pouvoirs et les intérêts, des précautions de « dépoliarisation » sont nécessaires car la fenêtre renvoie d'abord l'image de l'observateur (Olivier de Sardan 1995). Il est donc un objet de recherche méthodologique d'autant plus que son opacité aux acteurs eux-mêmes fait que personne n'en a une vue générale. Le contingent et l'apparence, mais aussi les enjeux initiaux qui échappent aux intéressés en font une vendetta dont plus personne ne connaît l'origine. Dans le cas où l'analyse parvenait à dépasser ces obstacles, le conflit deviendrait un outil puissant pour décrypter la vie sociale. Etudier un conflit est un détour dans la production scientifique sur la base moins d'une méthode que de principes contribuant à sa reconstruction structurale.

### 3. Trois principes méthodologiques

Qu'il soit dans le conflit lui-même ou parmi les raisons qui incitent à étudier un conflit, le non-dit est chargé de sens. Afin d'ancrer les trois principes dans la reconstruction structurale des conflits, nous rappelons d'abord les éléments de trois méthodes en vigueur.

#### a. Les méthodes existantes

Sur le plan conceptuel, on a vu que les acteurs en dispute sont soumis aux influences locales et globales. Le politique imprime sa marque jusque dans les discours et donc dans le non-dit. Sur le plan pratique, le conflit n'est pas non plus une chose aisée à décrypter quand les communautés recourent à la violence ou par la difficulté d'accès aux élus (dont le discours officiel très construit est peu instructif). Depuis que les analyses de jeux d'acteurs sont devenues habituelles, plusieurs auteurs ont proposé des méthodologies pour caractériser les registres d'action collective, les formes de légitimation et le pouvoir discursif. Nous en avons retenu trois qui, bien qu'elles paraissent simples à l'usage, ne sont pas anodines car, en systématisant l'inventaire des objets et des acteurs, elles encadrent la subjectivité de l'observateur.

Tableau 1 : Mise en correspondance de trois méthodologies

<b>Analyse de gouvernance</b> (Hufty 2007)	<b>Analyse de conflits</b> (Bierschenk et Olivier de Sardan 1994)	<b>Trois i</b> (Palier et Surel 2005)
Enjeux	Conflit	
Acteurs	Groupe stratégique	Intérêts et idées
Normes	Pluralisme légal	Institutions
Point nodal	Arène	
Processus		

Les trois méthodologies ne font pas référence à une théorie en particulier si ce n'est qu'elles participent des approches interactionnistes et constructivistes (Spector et Kitsuse 1977)<sup>20</sup>. L'usage de concepts spécifiques et l'interprétation des cas sont laissés à la discrétion de l'utilisateur. Plus que des principes, les auteurs rappellent les trois à cinq points à aborder (tab.1). Aussi la plus grande précision vise-t-elle, pour Marc Hufty, à envisager une modélisation : enjeux, acteurs, normes, point nodal (ou interfaces sociales pertinentes) et processus. Les processus articulent les 4 autres éléments et sont constitutifs du changement social. Rien n'est dit sur le régime, sur la culture ou sur la structure des dominations (les autres méthodologies ne les abordent pas non plus). Quant à l'enjeu, il est donné au départ comme si les enjeux n'évoluaient pas au cours du conflit ou comme s'il n'était jamais un artifice construit pour poursuivre un objectif. Rien n'est dit sur les séquences ou phases de

<sup>20</sup> Pour Spector et Kitsuse (1977), un problème social est constitué par « les démarches d'individus ou de groupes formulant des griefs et des revendications à propos de certaines conditions supposées exister ». Leur cadre d'analyse comporte trois éléments de base : une théorie des intérêts ; une théorie de l'indignation morale ; une théorie de l'histoire naturelle (c'est-à-dire de *path dependency*). Ils proposent quatre étapes :

- tentatives collectives pour remédier à une condition jugée choquante et tentatives pour transformer des problèmes privés en litiges publics (Spector et Kitsuse 1973)
- approbation des revendications par les agences gouvernementales et les institutions officielles
- les participants considèrent la réponse officielle comme problématique
- tentatives d'élaborer des institutions alternatives.

Dans ce cadre, les discours expriment nécessairement des valeurs et les pouvoirs interviennent dans la dernière phase.

déroulement des négociations ou des conflits (Kirat et Torre 2008), ni sur l'histoire et l'inscription de l'enjeu sur le long terme.

Bierschenk et Olivier de Sardan (1994) traitent non pas de la gouvernance en général, mais du conflit. L'apport de la socioanthropologie concerne les groupes stratégiques<sup>21</sup> où, par « stratégiques », les auteurs entendent les stratégies collectives et individuelles qu'il reste à déchiffrer. Le concept inclut non seulement les intérêts et les idées, mais aussi les processus, en particulier le leadership (leaders en compétition, relation du leader à son groupe) et probablement les apparences, c'est-à-dire tout ce qui peut servir les intérêts des parties en présence. Si le conflit se résume curieusement à des stratégies, l'importance accordée au groupe ravive l'intérêt d'une approche didactique conçue pour conduire des enquêtes. La confusion s'accroît toutefois avec la notion d'arène où interagissent les groupes stratégiques avec les normes et les autorités plures. Comme dans la méthodologie précédente, les institutions ne sont pas seulement des acteurs (d'autorité, de production de normes, etc.), mais aussi des lieux ou des normes à conquérir ou à manipuler. Les auteurs soulignent le pluralisme juridique en Afrique qui semble une variante du pluralisme des autorités et des normes au sein de tout conflit et négociation (en France : Lascoumes 1995 ; au Mexique : Mollard 2009).

Enfin, la méthode des trois i, dont on ignore l'origine d'après Palier et Surel (2005), ne prétend pas être une méthodologie structurée. Avec les intérêts, idées et institutions, l'approche rappelle la nécessité d'analyser chacun des trois points. Aussi toute latitude est-elle donnée pour lire les institutions pas seulement comme un ensemble réglé, les idées pas nécessairement comme préfigurant l'action et les intérêts comme une hypothèse parmi d'autres. Le but est de dépasser les apparences et, à ce titre, la méthodologie des trois i est la plus politique. Enjeux et arènes ne sont pas prioritaires et peuvent faire partie ou non des contingences.

Chacune à leur manière, les méthodologies insistent sur des points à la fois évidents et pas toujours systématisés. Les préceptes réduisent les partis-pris et ouvrent la possibilité d'éclairer la face cachée du conflit. Chaque méthodologie a ses propres forces : processus, groupe stratégique ou les seuls trois i, mais elles restent des points de départ analytiques. La caractérisation de chaque élément vise à fonder une analyse systématique et rigoureuse. Les méthodologies sont en accord avec l'hypothèse des deux faces du conflit. La face des apparences est celle de la fiction quand les discours cherchent plus à convaincre qu'à dévoiler et quand les rhétoriques de développement font rêver et mobilisent plus qu'elles ne sont efficaces. La face obscure est celle des dominations et des processus qui les rendent possibles. Schématiquement, la face lumineuse est la face du changement et la face obscure est celle du conservatisme.

Avec des points importants qui diffèrent, les trois méthodes soulignent l'écart de perception entre spécialistes. La divergence souligne l'errance empirique et l'absence d'un horizon théorique. Elle renvoie aussi à l'absence de raisons explicites qui justifient de choisir d'étudier une gouvernance ou un conflit. Aux deux questions : Pourquoi analyser un conflit ? Pourquoi sélectionner un conflit particulier ? notre réponse provisoire est que le conflit, sous condition de la possibilité de l'analyse structurale, est une opportunité pour éclairer les ressorts d'une société. Autrement dit, le conflit reste à tester comme moyen de développer une

---

<sup>21</sup> « ...agrégats sociaux plus empiriques, à géométrie variable, qui défendent des intérêts communs, en particulier par le biais de l'action sociale et politique » Olivier de Sardan 2003 [1995]

théorie politique de la gouvernance, la gouvernance étant définie à la fois comme jeu d'acteurs et variante d'un régime politique.

#### b. Les concepts « liquides »

Le conflit, éventuellement précédé par une période de latence et parfois déclenché par un événement mineur, construit rapidement un discours et un groupe que renforceront des références normatives et des alliances. Vu d'un côté, le système est crédible jusqu'au moment où, de l'autre, les arguments de la partie adverse montrent un mécano aussi justifié alors que les deux postures s'avèrent incompatibles. Si la partie adverse est une agence gouvernementale, le groupe s'étend bien au-delà de la communauté dans une confédération réunie autour du refus de l'aménagement. L'ethnie ou toute référence préexistante peut servir de matrice. Dans les situations violentes, la réactivation d'une tradition effacée fait taire les dissensions internes et fait miroiter les solidarités d'un âge d'or oublié. En fait, chaque famille ou chaque individu est sommé de choisir son camp y compris ceux qui préféreraient éviter toute implication car leur sécurité en dépend. L'intérêt initial n'est pas uniformément partagé mais le groupe se soutient par ses propres forces au-delà des intérêts initiaux : identitaires, solidaires, de protection contre les exactions de la partie adverse sans compter l'avantage qu'y trouvent les défenseurs de la tradition. C'est le syndrome yougoslave où l'unité nationale éclate après une cohabitation millénaire quand chacun doit définir son appartenance plus par la raison que par le cœur.

Le syndrome yougoslave illustre les équilibres métastables, la force des liens faibles et l'extensibilité du groupe qui épouse les clivages oubliés. Or, l'observation a posteriori conduit à considérer le groupe comme une évidence alors qu'il était improbable. Pourquoi l'observateur irait-il interroger des faits indiscutables ? Il faut en effet de la détermination pour scruter l'évidence de la communauté ou de l'ethnie qui exige, de surcroît, un effort transdisciplinaire. Si l'observateur trouve la cohésion communautaire ou l'unité ethnique, c'est qu'il les a postulés.

Alors qu'il fait immédiatement sens pour l'observateur, le groupe est un concept liquide. Il n'avait aucune forme jusqu'à sa cristallisation produite par le conflit. Une telle phénoménologie oriente la méthodologie d'analyse : non seulement le groupe, mais aussi les arguments, les valeurs, les pouvoirs, les institutions et toutes les ressources mobilisées par les protagonistes se matérialisent avec le conflit. Ce sont autant de concepts liquides dont l'évidence doit être examinée. L'autorité elle-même semblait absente en temps de paix et elle est demandée en temps de conflit. L'autorité demandée par chacun devient naturelle. Le conflit lui donne l'opportunité de s'immiscer dans les affaires municipales, ethniques ou communautaires quand, en temps normal, elle en est exclue.

Par agrégation de solidarités et rectification successive des verbalisations, l'élargissement du groupe occulte les intérêts initiaux<sup>22</sup>. Ces derniers sont structureaux quand ils restent essentiels dans le conflit et qu'ils ne sont pas marginalisés par d'autres enjeux. Alors que les tensions de voisinage sont vivaces en temps de paix, les liens faibles les font taire en temps de guerre. Les liens latents signent une appartenance alors même que la majorité voudrait n'appartenir à aucun groupe ou nie des mythes depuis longtemps oubliés. La vie citadine rangeait la mémoire tribale au rayon du folklore suranné. Les liens faibles du passé mythique sont pourtant rattrapés par le présent et refondent les clivages. Sans atteindre nécessairement le

---

<sup>22</sup> Pour une discussion de la microsociologie des motivations individuelles d'adhésion au groupe, voir : Mathieu, 2002.

clivage ethnique ou religieux, le conflit recrée l'impensable. Autrement dit, la notion de communauté ou de groupe d'appartenance crée le groupe en incorporant jusqu'aux personnes désintéressées (qui ne veulent pas s'impliquer) au point de faire croire à l'observateur que le groupe est « naturel ». Sur le long terme, les conflits successifs entretiennent le groupe et ses mythes.

Un déclencheur parfois mineur cristallise une forme sociale et le conflit fige les concepts liquides. De construit, le groupe devient alors constructeur avec ses propres intérêts (par exemple les groupes qui défendent une tradition). Le syndrome yougoslave est révélateur du leader charismatique qui incarne puis infléchit le conflit. A la fois par l'impuissance des pionniers et l'opportunité<sup>23</sup>, par l'enjeu initial et les enjeux adjoints, et par la désignation d'un ennemi et l'inclusion de tiers, le conflit dialectise la construction du groupe et des valeurs. De liquides, les valeurs deviennent tangibles avec le conflit. Les valeurs dépendent aussi, par opposition, des valeurs ennemies avec, en conséquence, une lutte entre valeurs radicales<sup>24</sup>, voire la lutte d'autorités ou de normes qui incarnent ces valeurs.

Tout conflit commande d'interroger les groupes, ses valeurs et toute réalité « évidente ». C'est la seule possibilité d'identifier les processus socio-discursifs inventés à chaque étape. La posture est d'autant plus importante que l'observateur croit savoir ce qu'est une ethnie ou une communauté. Ces objets naturalisés reflètent non seulement les aprioris mais aussi la manipulation de l'observateur par les acteurs. De telles manipulations qui cristallisent des lignes à la fois préconstruites et improbables servent des intérêts et réécrivent l'histoire au nom d'un vainqueur putatif. Autrement dit, toute société a ses porteurs d'enjeux qui se battent leur vie durant pour une ethnie, une confrérie, une secte ou une communauté. Cela fait partie du mouvement brownien sans que la majorité ne se sente concernée jusqu'à ce qu'un déclencheur donne raison aux utopistes selon des mécanismes qui construisent une majorité.

### c. Le filtre discursif du groupe

Alors que le temps du conflit est propice à la construction du groupe, le deuxième principe pour démonter les processus du contentieux concerne le groupe vu cette fois comme normalisateur du discours<sup>25</sup>. La logique de la production discursive permet de déconstruire les arguments des parties avec, en premier lieu, l'identification de la réalité du non-dit. On ne dit pas au sein d'un groupe ou en public ce qu'on dit entre compères. Cette remarque résume le deuxième principe du filtre collectif qui propose de comprendre pourquoi et comment le groupe filtre, lisse et finalement construit une voix publique qui se distingue des multiples pensées de chacun et qui garantit pourtant leur adhésion. La parole publique de l'élu suit des règles analogues afin de rendre le discours recevable et légitime<sup>26</sup>.

---

<sup>23</sup> La notion de « structure d'opportunité » est débattue depuis Eisinger (1973).

<sup>24</sup> On associe souvent les valeurs aux discours et aux pratiques des parties en présence. En fait, le lien entre ces trois éléments n'est pas évident. Par exemple les écologistes défendent une cause sans intérêt économique ou social. En face, la partie qui défend son intérêt peut s'appuyer sur une valeur ad hoc.

<sup>25</sup> Evidemment, le groupe sert d'autres objectifs tels la volonté d'accroître l'information, la mobilisation sociale, le pouvoir, etc.

<sup>26</sup> Contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes en France fin 2012, le nombre incroyable d'arguments de part et d'autre montre que tous sont recevables au nom du bon sens. Si certains seraient balayés par une expertise sérieuse, d'autres sont en mesure d'amoindrir l'expertise officielle sur le trafic aéronautique (notion floue de saturation d'aéroport par exemple). Pour le moment, aucune table ronde d'experts n'est proposée par une partie ou une autre. En fait, l'argumentation fait partie d'une mise en scène au même titre que les opérations symboliques et la violence : éveiller l'attention, susciter l'émotion citoyenne et mobiliser de nouvelles recrues. Derrière la scène et les intérêts variés, la lutte oppose la proximité valorisée contre le gaspillage carboné. Les opposants se considèrent comme des citoyens initiés. La première conséquence est qu'on discute des arguments

Si les sociologues soulignent combien le groupe construit les individus avec leur comportement et leurs valeurs (Darré 1985), faut-il encore que ses membres partagent un intérêt. De son côté la psychologie sociale a travaillé sur les représentations sociales que les groupes structurent et partagent. Dans les deux cas, le groupe est en effet indissociable des discours et d'un projet. Ce n'est pas le rassemblement d'individus interchangeables mais l'agrégat de factions qui déforme et fait évoluer une représentation sociale, du moins sa périphérie car son noyau est stable. La déformation périphérique permet d'élargir le groupe sans que le noyau de la représentation sociale soit affecté. En retour, la représentation formate les discours individuels et parfois les comportements dès lors qu'il y a reconnaissance d'une autorité groupale. Le groupe cesse de croître quand un individu ne reconnaît pas la représentation sociale, quand ce membre potentiel trouve une alternative plus satisfaisante ailleurs ou quand la périphérie ne peut plus être déformée sans affecter le noyau<sup>27</sup>.

Les sources de fragilité et les luttes internes sont dépassées par la capacité à construire un système symbolique qui soit unificateur pour le groupe et acceptable par des tiers. L'exercice n'est pas évident car l'image du groupe n'est pas nécessairement perçue comme déterminante par ses membres (Mathieu 2002). Aussi, dans une démocratie d'opinion, le recours à la violence aveugle peut-il ternir l'image d'une corporation et briser une coalition. Cette image peut aussi être dégradée par le jeu des factions, des challengers, des adversaires ou des autorités publiques qui poussent à la faute.

La représentation sociale est un enjeu pour le groupe. Elle est autant un attracteur qui fédère qu'un lest qui rend les manœuvres et les coalitions plus délicates. Tant que le groupe repose sur cette image fédératrice, celle-ci est un garde-fou contre les dérives de l'élite. Le filtre collectif consiste à limer les aspérités, à civiliser les valeurs et à façonner le discours de manière à ne pas toucher au noyau tout en l'adaptant aux forces en présence. Par la montée en généralité, l'image convainc les tiers et occultent les intérêts locaux. Les rhétoriques internationales et l'appui d'une ONG étrangère sont des ressources appréciables. Par exemple, le thème rassembleur de la protection de l'environnement cache les intérêts des Nimby affectés par un aménagement. Inversement, le groupe qui opte pour l'environnement est parfois entraîné au-delà de ce qu'il comptait faire au départ. Dans tous les cas, les discours de circonstances, s'ils sont façonnés par la représentation sociale du moment, créent une dynamique discursive de plus en plus efficace pour mobiliser et, à son tour, pour infléchir les opinions.

La représentation sociale est associée non seulement au groupe, mais aussi au régime politique. Si l'image d'une minorité face à une ville qui accapare l'eau ou une multinationale qui ne respecte pas une valeur éthique produit de l'émotion, alors la minorité de départ rassemble d'autres groupes dès lors que son discours se calque sur des valeurs plus générales, telle une tradition ethnique qui, à l'époque postmoderne, est valorisée autant dans les milieux citadins que chez les militants. Valeurs de solidarité et profit escompté d'éventuelles retombées matérielles se conjuguent pour élargir le conflit. Groupe et discours ne sont pas seulement le résultat d'une intention ou d'une stratégie (encore que cette possibilité existe – Mollard et Fuentes à par.), mais aussi l'adéquation au besoin de légitimité externe. La

---

alors que la minorité a déjà imposé sa légitimité. La seconde conséquence est que l'opération augure une vague mondiale de lutte contre le transport aérien qui poursuivra la lutte contre les grands barrages.

<sup>27</sup> Le noyau d'une représentation sociale est un ensemble de valeurs, jugements et opinions intangibles (on peut les assimiler aux intérêts assortis de principes moraux fondamentaux). La périphérie est l'ensemble des schèmes qui, au contraire, s'adaptent tout en restant en cohérence avec les valeurs du noyau.



structuration du groupe peut d'ailleurs reposer sur une légitimité limitée au départ, mais une représentation sociale globalisante et crédible par le monde extérieur accroît sans commune mesure le mouvement de revendication.

L'observateur doit être prudent face au caractère naturel du groupe. Il doit évaluer l'improbabilité des liens faibles et tous les éléments qui fabriquent la cohérence sociale et discursive du groupe.

#### d. Le monde des apparences

Après avoir évoqué les concepts liquides et le rôle du groupe dans la production du discours, la méthodologie de reconstruction structurale du conflit est en mesure d'articuler les outils qui dépassent la fiction et détiennent les contingences et les stratégies<sup>28</sup>. La combinaison de l'histoire, de l'analyse des pratiques et de la comparaison conduit à identifier les processus généraux et particuliers d'une gouvernance, celle-ci au sens de l'articulation du jeu local des acteurs et d'un régime politique.

Sauf exception, l'histoire seule est qu'elle rend compte plus des discours que des pratiques. Elle privilégie le côté lumineux des conflits passés (et conforte par l'interdisciplinarité le côté lumineux des conflits présents). Malgré l'analyse critique des sources, le discours des gagnants est relativisé mais pas déconstruit. L'absence des pratiques réduit la possibilité de cerner les intérêts poursuivis. En revanche, la succession des épreuves expériences historiques éclaire les moteurs et fournit des séquences de conflits. L'issue de ces derniers peut alors être rapprochée des pouvoirs ce qui fait que l'histoire est naturellement politique par les processus par lesquels les pouvoirs se manifestent.

La démocratie illustre ce propos. Alors que la vision normative y voit un bienfait à appliquer sans restriction, l'histoire montre les luttes et les alliances qui ont permis à la bourgeoisie de s'appuyer sur le peuple, avant de le contrôler, pour évincer ses concurrents. L'histoire agonistique du 19<sup>ème</sup> siècle européen se poursuit aujourd'hui avec la permanence de contrepouvoirs qui ramène de nombreuses dérives autoritaires à la démocratie. L'absence de conflits conduirait la bourgeoisie à privilégier le despotisme comme l'histoire l'a montré. La démocratie est elle-même un conflit avec la face lumineuse des avantages et la face cachée des contre-pouvoirs.

De la même manière, l'histoire montre l'évolution des enjeux qui passent, pour le même conflit, du litige sur les terres au litige sur l'eau quand celle-ci devient précieuse. Il arrive aussi que l'enjeu sur l'eau d'irrigation soit occulté par une lutte sur l'eau potable dont la nature symbolique fédère la communauté avec des conséquences moins pénalisantes pour les producteurs agricoles (Guzmán et alii 2012). De telles récurrence amoindrissent le rôle de

---

28 La révélation par Wikileaks des télégrammes américains en décembre 2010 a révélé les coups tordus imaginés pour créer ou entretenir des conflits. Suite à la tension entre la France et l'Iran, la France préconise d'immiscer le doute : « "Faites du bruit" [...] "martelez sans cesse" dans les médias les mots "droits de l'homme fondamentaux", "innocence", "libération immédiate". Il le faut afin d'embarrasser le régime iranien, sensible à son image. » ; « L'intense effort de communication "vise à valider la politique de Sarkozy –président français-d'ouverture à la Syrie", analyse-t-il. [...] En "exagérant le rôle syrien", Paris cherche à "démontrer à la Syrie quelles louanges elle peut s'attirer en jouant un rôle constructif dans la région". L'objectif est aussi de "semmer des graines de discorde entre la Syrie et l'Iran". L'ambassade américaine le sait de bonne source. Le 11 août, François Richier lui a confié : "bien sûr, nous ne savons pas si les Syriens ont fait quoi que ce soit. Mais nous les avons remerciés quand même. Cela devrait au moins semer la confusion chez les Iraniens". » Le Monde du 01/12/2010

l'enjeu initial et demandent d'explorer les formes renouvelées de la domination ou la relance épisodique du conflit avec l'appui structurel d'une autorité politique.

Le deuxième outil pour dépasser les apparences est l'analyse des pratiques des acteurs, lesquelles traduisent davantage les intérêts et les objectifs poursuivis par les acteurs que leurs discours. La pratique la plus facile à repérer concerne les différentes formes de mobilisations sociales répétées. Les pratiques traduisent le but poursuivi au-delà d'arguments circonstanciels ou de montées en généralité telles la justice sociale ou la protection de l'environnement. Plus délicate est l'analyse des pratiques techniques (cf. supra). Elles signalent l'importance d'une ressource dans le procès de production et révèlent l'intérêt que leur accordent les usagers. En général, elles sont cohérentes avec les pratiques d'actions collectives. Prenons l'exemple de la répartition des droits d'irrigation qui alimente les litiges entre usagers ou dans les négociations intersectorielles de bassin versant. La seule approche des pratiques agricoles est trompeuse si elle repose sur les rapports administratifs. En effet, ceux-ci ne cessent de fustiger l'archaïsme des agriculteurs, en particulier le gaspillage de l'eau avec l'irrigation à la raie. Il peut être nécessaire de déconstruire les expertises afin de montrer en quoi l'eau est ou non gaspillée, voire en quoi un usage est archaïque. Par la lecture des travaux spécialisés et des débats entre chercheurs, on peut découvrir pourquoi l'eau se prête difficilement aux économies d'eau à l'opposé de ce que prétendent l'administration et ses experts. Dans ce cas, le discours paysan peut être réapprécié au-delà des préjugés institutionnels.

Les trois principes proposés visent à promouvoir une lecture politique tout en réduisant la subjectivité de la déconstruction. La monographie est insuffisante pour alimenter une interprétation cohérente et robuste. De tels objectifs ont permis à Tilly et Tarrow (2008) de comparer deux événements aussi dissemblables que la révolution Orange de 2004 en Ukraine et les épisodes de la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle qui ont conduit à l'abolition de l'esclavage. Si on s'en tient aux conflits environnementaux, des séquences<sup>29</sup> dans le déroulement d'un conflit et des processus communs peuvent être identifiés. Avec la reconstruction structurale d'un conflit, il s'agit d'une double prise de distance : avec les discours en particulier et avec les apparences en général.

#### e. Mise en œuvre sur le terrain

Alors que le conflit est une évidence omniprésente, il est un thème difficile. Les protagonistes souvent le taisent ou le nient devant l'étranger et l'immersion anthropologique est nécessaire. Quand il est publicisé, les acteurs utilisent les médias pour convaincre avec des discours formatés qui ne facilitent pas l'analyse. L'immersion anthropologique doit donc s'accompagner du recul de l'analyse politique car plus la médiatisation de la controverse est intense, plus le jeu est trompeur. Le conflit inclut ce que l'on cache ou qui est indicible : le souvenir d'une défaite ou la honte d'une domination ; les manœuvres et les intérêts de Nimby ; les influences pour se « jouer » de la loi ; les pouvoirs ou la volonté de détruire l'adversaire. Mais cela n'est pas suffisant car l'observateur ne prendrait en compte que les dires et les ressentis d'un groupe. L'effort doit porter sur la posture de chaque rival et la position des tiers. Cette étape de l'étude est doublement pénible : elle remet en cause les

---

<sup>29</sup> Nous n'avons pas évoqué les conflits où intervient un médiateur. La bibliographie du conflict-solving évoque rarement ses pouvoirs pour préférer une approche psychologisante. Par exemple, Stimec (2007) évoque l'incompatibilité des désirs ou des représentations, l'importance du préjugé ou de la perception sans réalité. Ury et al (2008) évoquent les *distressed systems* où les pouvoirs sont trop importants. Coser (1957) parle d'*entrapment* et de polarisation des positions.

certitudes initiales et elle est mal perçue par la partie qui avait accueilli l'observateur. Quant à la distanciation avec les discours, elle est perçue comme une défiance supplémentaire de l'observateur. Autrement dit, le chercheur qui reste en bons termes avec une partie ou une autre aura peut-être pris partie et n'aura pas réalisé les principes de l'analyse politique. Et que dire des conflits à tournure violente ou des conflits qui restent à jamais sans explications<sup>30</sup> ...

Si les premiers écueils n'ont pas découragé l'observateur, il reste à articuler les trois principes. Le point de départ est de décrire les apparences pour identifier ensuite l'arrière-plan des stratégies. Les acteurs jouent leur rôle en public, mais l'intrigue inclut les coulisses. L'ensemble du jeu scénique étant fixé, la définition du conflit devient la suivante : le conflit est un jeu d'acteurs fondé sur une opposition. C'est une opposition jouée où la part esthétique rivalise avec la part obscure. Le terme « jeu » au sens théâtral souligne la distribution des rôles et l'intrigue sans que l'on devine les intérêts et les influences dans les coulisses. Dans l'attente d'une définition conceptuelle<sup>31</sup>, une définition plus ambitieuse pourrait être la suivante : le conflit est un enjeu méthodologique visant à percer le jeu des acteurs selon l'hypothèse des intérêts personnels et collectifs pour identifier les processus en mesure de reconstruire le foisonnement évolutif des événements.

Face au piège qui consiste à entrer dans le jeu d'un protagoniste, l'observateur doit exercer son esprit critique. Sa curiosité devant les contradictions et les événements singuliers lui permettent d'entrer en scène non pas comme les acteurs l'attendent, mais à égalité avec eux. Aussi l'asymétrie entre un David défiant un Goliath doit-elle interpeller l'observateur. L'objectif poursuivi par David n'est-il pas moins de gagner contre plus gros que lui que de tirer un avantage, aussi léger soit-il, auprès d'un tiers ? C'est d'autant plus facile pour David qu'il excipe du processus (explicite en interne) que ne gagneront quelque chose que ceux qui auront combattu précocement. Le conflit comme art de faire avaler des couleuvres est un art dramatique associé à quelques trucs d'engagement.

Armé des trois principes et vérifiant systématiquement le dire, l'observateur multiplie les approches<sup>32</sup>. En mesure de confronter pratiques et discours, il vérifie l'hypothèse de la dramatisation. Faisant de même avec chacune des parties, il dissout le décor qui sert de cadre performatif pour rendre visibles les coulisses. Il prête une attention aux dynamiques de groupe pour mesurer l'écart entre les discours individuels et collectifs. Peu à peu il identifie les processus, les épreuves et les séquences par lesquels chaque groupe tente d'obtenir un gain.

La première étape de l'analyse est de facture classique : chronologie, écoute, archives, presse<sup>33</sup>. Cette étape journalistique doit se poursuivre d'abord comme dans le cas du journalisme d'investigation : aller au-delà des apparences et du décor fixé par les parties. Chaque élément doit être examiné en imaginant l'usage politique que chaque acteur en fait. La publicisation dans les journaux n'est pas neutre et sert un intérêt contre un autre. Se donner les moyens de la déconstruction passe par l'observation participante pour caractériser les

---

<sup>30</sup> La révolution ukrainienne serait inexpliquée sans la connaissance des clivages au sein de l'armée (Tilly et Tarrow op.cit.).

<sup>31</sup> « Le conflit implique qu'on pose une exigence portant atteinte aux intérêts de quelqu'un d'autre » pourrait être cette définition théorique (Tilly et Tarrow op.cit.). Elle présente l'avantage d'inclure la notion d'engagement que traduit le verbe « poser ».

<sup>32</sup> D'autres outils sont utilisables telles l'analyse linguistique et l'ethnométhodologie (Bovet et Sormani 2004 ; Richard-Ferrouddji 2008)

<sup>33</sup> L'analyse de la presse, depuis les pratiques d'interview du journaliste sur le terrain jusqu'aux retouches par les éditeurs, mériterait une analyse qui sort du cadre de ce chapitre. On peut toutefois noter les partis pris, la généralisation et la dramatisation du conflit qui suivent les règles de la bonne communication.

pratiques de chacun : agriculteurs, chasseurs, éleveurs, mais aussi fonctionnaires, médiateurs, experts, élus. La caractérisation des pratiques débouche sur l'identification des contraintes, des intérêts et donc des enjeux. Une pratique autorise aussi sa confrontation au discours ainsi qu'à l'expertise pour en évaluer les incertitudes, mettre en relief le point de vue privilégié et déconstruire la narration dominante.

Reste l'étape qui va au-delà du journalisme d'investigation. La déconstruction doit être justifiée théoriquement, la déconstruction doit être confortée par les comparaisons et la théorie doit être améliorée. A partir du moment où c'est le cas, cette amélioration renouvelle les deux premières étapes journalistiques en insistant sur des points encore moins évidents et en révélant des correspondances inédites, par exemple dans la caractérisation d'un régime politique.

#### 4. Conclusion

A l'instar des méthodologies d'analyse de gouvernance qui listent les points à traiter sérieusement mais sans lignes théoriques préalablement fixées, les trois principes présentés ici n'épuisent pas l'analyse politique. Alors que les configurations de conflit sont innombrables du fait des régimes politiques et des points de vue, chaque source de variation peut être l'objet d'une modélisation de la forme du conflit (Redorta 2007) et chaque cas doit être analysé en exploitant au mieux ces principes. La perspective suggérée vise à articuler des outils de recherche afin que, un jour, on puisse modéliser le conflit dans ses configurations synchroniques et diachroniques.

Le conflit est une variante dans le domaine d'études des négociations. A la différence des enjeux circonscrits par la loi, le conflit convie à découvrir un monde diversifié, labile et friable (Guineberteau 2010), fluide à l'origine et naturalisé par la suite, et qui embrasse depuis les difficultés de voisinage jusqu'à la guerre. Le conflit ouvre la bibliothèque des processus officiels et non officiels issus des interactions sociales. A ce titre, le conflit est un objet interdisciplinaire, non pas au sens de la multidisciplinarité qui enfile les dimensions les unes après les autres, mais au sens « agonistique » des disciplines qui devraient être en conflit. En effet, certaines sont plus aptes à l'analyse au-delà de l'analyse factuelle des apparences. Autrement dit, le débat entre disciplines scientifiques permettrait de dresser le bilan des apports de chacun. Dans une approche plus agonistique, porter le conflit entre les disciplines est peut-être l'étape inaugurale avant d'analyser le conflit.



Angenot Marc, 2002. Interventions critiques. Volume I : Questions d'analyse du discours, de rhétorique et de théorie du discours social. Discours social Nouvelle série Volume VIII

Bierschenk Thomas et Olivier de Sardan J.P. 1994. ECRIS : enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques, Bulletin de l'APAD, 7 : 35-43

Bovet Alain and Philippe Sormani, 2004. Order in disorder: rule-governed actions as sociological phenomena. In: Recent Developments and Applications in Social Research Methodology. Proceedings of the Sixth International Conference on Logic and Methodology. Cor van Dijkum, Jörg Blasius, Henk Kleijer, Branko van Hilten ed. August 17-20, 2004, Amsterdam, The Netherlands

Chevallier Jacques, 2003. L'État postmoderne. Paris, LGDJ (Droit et société).

- Cnuced, 2010 The Least Developed Countries Report 2010: Towards a new international development architecture for LDCs.
- Coase R. H. 1960, The problem of social cost, *Journal of Law and Economics* II(3):1-44.
- Crozier Michel, Erhard Friedberg. 1977. L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective, Paris Seuil.
- Cusset Francois, 2003. French Theory: Foucault, Derrida, Deleuze, & Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux États-Unis, éd. La Découverte, Paris.
- Darbon Dominique, 1996. La crise de la chasse en France : la fin d'un monde, Paris, L'Harmattan, 250 p., 1996
- Darré Jean-Pierre, 1985. La parole et la technique. L'univers de pensée des éleveurs du Ternois. L'Harmattan. Publié avec le concours du CNRS
- Del Corso Jean-Pierre 2010 Le rôle des institutions discursives dans la réduction des incertitudes en agriculture, ENFA Toulouse Asi Montpellier
- Dewulf Art, Barbara Gray, Linda Putnam, Noelle Aarts, Roy Lewicki, René Bouwen et Cees Van Woerkum (2005), Disentangling approaches to framing: mapping the terrain, Actes du colloque tenu à Séville, Espagne dans le cadre du 18e Congrès annuel de la International Association for Conflict Management, 24 p.
- Eisinger Peter K. 1973. The conditions of protest behavior in American cities. *American Political Science Review* 67(1) :11-12
- Elster Jon 2008. Entretien avec Jon Elster », *La Vie des idées*, 2 juillet 2008.  
URL : <http://www.laviedesidees.fr/Le-tirage-au-sort-plus-juste-que.html>
- Forline Louis, Assis Eneida 2010 For whom the turbines turn: indigenous citizens as legitimate stakeholders in the Brazilian Amazon. In: *Social participation in water government and management: critical and global perspectives*. Ed. Berry, K. et Mollard, E. London: Earthscan Publishers
- Ferguson James, 1990, *The Anti-Politics Machine: 'Development,' Depoliticization, and Bureaucratic Power in Lesotho*, Cambridge University Press.
- Forsyth Tim (2003) *Critical Political Ecology: the politics of environmental science*, London: Routledge
- Foucault Michel, 2004. Naissance de la biopolitique, Cours au collège de France 1978-1979, Hautes études, Gallimard-Seuil
- François Bastien, Neveu Érik dirs, 1999, *Espaces publics mosaïques. Acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 322 p.
- Gautier Denis, Tor A. Benjaminsen. 2012. Introduction à la Political Ecology. In : *Environnement, discours et pouvoir. L'approche Political ecology*. Quae. 256 p.
- Girard René, 1972. *La violence et le sacré*, Editions Grasset, 1979 (1972), 454 pages
- Gray Barbara, 2003. Framing of Environmental Disputes. Dans Lewicki Roy J., Barbara Gray et Michael Elliott (dir.), *Making sense of intractable environmental conflict: Concepts and cases*, Washington, DC: Island Press, p. 163-188.
- Guénard Florent et Hélène Landemore, « Le tirage au sort, plus juste que le choix rationnel.
- Guineberteau Thierry 2010 Vers une compréhension partagée des conflits littoraux et maritimes. [http://www.versailles-grignon.inra.fr/sadapt/equipes/proximites/seminaires/seminaire\\_conflits\\_et\\_territoires/dernieres\\_interventions/q\\_guineberteau](http://www.versailles-grignon.inra.fr/sadapt/equipes/proximites/seminaires/seminaire_conflits_et_territoires/dernieres_interventions/q_guineberteau)
- Guzmán Ramírez Nohora Beatriz, Martha Reyes Quintero, Ana Isabel Pérez Rodríguez y Liliana González Flores. 2012. Agua y territorio comunitario: Tetela del Volcán vs. Hueyapan. In: Vargas Velázquez Sergio et alii. *Los conflictos por el agua en México: caracterización y prospectiva*. Unesco-Conamexphi, Instituto Mexicano de Tecnología del Agua, Universidad Autónoma del Estado de Morelos:70-94.

- Heazle Michael, 2010. *Uncertainty in Policy Making: Values and Evidence in Complex Decisions*. London: Earthscan, 185p.
- Hibou Béatrice, 2011. *Anatomie politique de la domination*, La Découverte, coll. « Sciences Humaines », 298 p.
- Hirschman A.O. 1995 *Défection et prise de parole*, Fayard
- Hufty Marc, 2007. *La gouvernance est-elle un concept opérationnel? Proposition pour un cadre analytique*. *Fédéralisme-Régionalisme* 7 (2).
- Jasanoff Sheila, 2012. *Science and Public Reason*. Routledge 286p.
- Kirat Thierry et André Torre, A. 2008. *Territoires de Conflits. Analyses des mutations de l'occupation de l'espace*, Paris : L'Harmattan.
- Lascombes Pierre et Le Bourhis Jean-Pierre, 1998. « *Le bien commun comme construit territorial, identités d'action et procédures* », *Politix* 42:37-66
- Lascombes Pierre, 1995. *Les arbitrages publics des intérêts légitimes en matière d'environnement*. *Revue française de science politique* 45 (3) : 396-419
- Lefort Claude, 1981. *L'Invention démocratique*, Paris, Fayard.
- Maffesoli Michel 2001. *Une lecture de George Simmel*. *Sociétés* 4 - no 74 : 5 à 11
- Mathieu Lilian 2002 « *Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux* », *Revue française de science politique* 1 (52):75-100
- Mayer Robert et Marcelle Laforest, 1990. *Problème social : concept et les principales écoles théoriques*. *Revue Service social*, vol. 39, n° 2, p. 13-43.  
[www.erudit.org/revue/ss/1990/v39/n2/706475ar.pdf](http://www.erudit.org/revue/ss/1990/v39/n2/706475ar.pdf)
- Memmi Dominique, 1999. *Celui qui monte à l'universel et celui qui n'y monte pas. Les voies étroites de la généralisation "éthique"*, in François Bastien et Neveu Erik, *Espaces publics mosaïques*, PUR, coll. « Res Publica », Rennes :155-166.
- Merton R.K. et R. Nisbet, 1961. *Contemporary Social Problems* (2d ed.). N.Y.: Harcourt, Brace and World.
- Milleville Pierre 2007. *Une agronomie à l'œuvre: pratiques paysannes dans les campagnes du Sud*. Editions Quae, 241 pages
- Mills Charles Wright, 2006. *L'imagination sociologique*, Paris, La découverte.
- Mol Arthur P.J., Gert Spaargaren 2000. *Ecological modernisation theory in debate: A review Environmental Politics*. Vol. 9, Iss. 1
- Mollard Éric, 2009. *Idéal démocratique et idéal environnemental : Analyse comparée des pouvoirs territoriaux en France et au Mexique*. *VertigO*, n°9/1.
- Mollard Éric, 2010. *Outils et politiques : le cas de la participation sociale dans le domaine de l'eau*, OPDE Aide à la décision et gouvernance, Montpellier.
- Mollard Éric, 2011. *La légitimité de l'inefficacité. Eléments pour l'analyse des jeux d'acteurs dans l'environnement*. HAL-IRD  
[http://hal.ird.fr/docs/00/63/84/25/PDF/La\\_IA\\_gitimitA\\_de\\_la\\_inefficacitA\\_HAL.pdf](http://hal.ird.fr/docs/00/63/84/25/PDF/La_IA_gitimitA_de_la_inefficacitA_HAL.pdf)
- Mollard Éric, Anahí Copitzky Gómez Fuentes. 2012. *El conflicto en torno al trasvase al Valle de México. Las mujeres mazahuas y su movimiento zapatista*. In: Vargas Velázquez Sergio et alii. *Los conflictos por el agua en México: caracterización y prospectiva*. Unesco-Conamexphi, Instituto Mexicano de Tecnología del Agua, Universidad Autónoma del Estado de Morelos: 59-69
- Montginoul, M.; Rossignol, B.; et Garin, P. 2000. *Une résolution des conflits d'usages par des actions sur la coordination et la demande en eau: le cas français*. In: A. Riviere-Honegger et T. Ruf (coord.), *Approches sociales de l'irrigation et de la gestion collective de l'eau. Territoires en mutation*. N° 7, pp. 77-89. Université de Montpellier 3.
- Mouffe Chantal, 2010. « *Politique et agonisme* », *Rue Descartes* 1/2010 (n° 67)

- Murillo Daniel, 2002. Oral testimonies and lack of attention: ten years in the low Papaloapan basin. Memories of the V International Congress of Oral History, Asociación Mexicana de Historia Oral and Universidad de Guadalajara.
- Neveu 1996. Sociologie des mouvements sociaux, La Découverte (Repères), Paris, 1996, 4e édition en 2004
- Obama Barack, Discours du 22 septembre 2010 à l'Onu sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement
- Olivier de Sardan J. P., 2003 [1995], La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. Études et Travaux [publication du LASDEL, Niamey, Niger], vol. 13, 71-112
- Palier Bruno et Surel Yves, 2005, « Les trois I et l'analyse de l'Etat en action », Revue française de science politique, 55(1), pp. 7-32
- Redorta Josep. 2007. Cómo analizar los conflictos. La tipología de los conflictos como herramienta de mediación. Barcelona: Paidós. 332p.
- Richard-Ferrouddji Audrey, 2008. L'appropriation des dispositifs de gestion locale et concertée de l'eau. Thèse de doctorat en sociologie EHESS, Paris.
- Rinaudo Jean-Daniel et Patrice Garin. 2006. Analyse des conflits d'usage et participation du public à la gestion de l'eau : apport de quatre études de cas en France et en Estonie. Colloque Eau et Territoires Lyon 9 et 10 janvier 2006
- Roy Bernard, Sébastien Damart, 2002, L'analyse Coûts-Avantages, outil de concertation et de légitimation, Metropolis 108/109 : 7-16
- Sabatier, Paul, and Hank Jenkins-Smith, eds. 1993. Policy Change and Learning: An Advocacy Coalition Approach. Boulder: Westview Press.
- Sigaut François 2012. Comment Homo devint faber. CNRS, Paris, collection Biblis, 236 p.
- Spector Malcolm and John I. Kitsuse 1973 Social Problems: A Re-Formulation. Social Problems , Vol. 21, No. 2 (Autumn, 1973), pp. 145-159
- Spector Malcolm and John I. Kitsuse 1977. Constructing Social Problems, New York, Aldine de Gruyter
- Stimec Arnaud, 2007. Conflits : comprendre et intervenir. Observatoire en réseau des conflits littoraux et maritimes (ORECOLM), Gestion des ressources humaines, Polytech-Nantes. [http://geolittomer.univ-nantes.fr/Recherche/ORECOLM/Seminaire1-ORECOLM-ASTimec\\_12012007.pdf](http://geolittomer.univ-nantes.fr/Recherche/ORECOLM/Seminaire1-ORECOLM-ASTimec_12012007.pdf)
- Talpin Julien. 2002. Des écoles de démocratie : formation à la citoyenneté et démocratie participative. [<http://www.univ-paris8.fr/spco/talpin.doc>].
- Théret, Bruno, « Comparaisons internationales : la place de la dimension politique », dans Jean-Claude Barbier et Marie-Thérèse Letablier (dir.), Politiques sociales : enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales, Bruxelles, P.I.E.- Peter Lang, 2005, pp. 71-95.
- Tilly Charles, Sidney Tarrow, 2008. Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution, Paris, Presses de Sciences Po.
- Torre André, Caron Armelle, 2005, Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage, Economie et Institutions, Nos 6 & 7, 183-220.
- Ury, Brett et Goldberg, 2008 Gérer les conflits autrement. Méthode de négociation et de résolution des conflits. 254 pages
- Van Asselt Marjolein B. A., Susan A. van 't Klooster, Philip W. F. van Notten and Livia A. Smits. 2010. Foresight in Action: Developing Policy-Oriented Scenarios. Routledge, 174p
- Vargas Velázquez Sergio, Eric Mollard, Alberto Güitrón de los Reyes ed. 2012. Los conflictos por el agua en México: caracterización y prospectiva. Unesco-Conamexphi,

Instituto Mexicano de Tecnología del Agua, Universidad Autónoma del Estado de Morelos. 288p.  
Worms J.P. 1966, « Le préfet et ses notables », Sociologie du travail n°3 :249-275.